

CRÉER DES AIRES DE REGROUPEMENT POUR LE COVOITURAGE

Lancement 2007

Cadre de référence :
► Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Porteur du projet : DGST, Direction du Développement
Services associés : Direction des Transports
Partenaires extérieurs : collectivités locales

Les attentes en matière de déplacements sont diverses en fonction des différents territoires tarnais. Ainsi, à proximité de l'autoroute A68, la pratique du covoiturage s'est fortement développée. Aujourd'hui, la création d'aires de regroupement devient une nécessité pour permettre le développement de ces pratiques en toute sécurité.

Le projet :

Le Conseil Général s'engagera :

- soit dans la réalisation de ce type d'équipements,
- soit en subventionnant leur réalisation.

Une première demande de création d'aire de regroupement pour le covoiturage a été déposée par deux communautés de communes situées le long de l'axe autoroutier.

Suivi et indicateurs :

Nombre de places de stationnement créées sur des aires de regroupement
Taux occupation de ces aires de regroupement

Environnement

Limiter l'émission de gaz à effet de serre et de polluants

Social

Garantir la sécurité des covoitureurs et de la circulation aux abords des aires de stationnement

Economie

Réduire les coûts induits par les transports

Gouvernance

